

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019 - COMPTE-RENDU 2019-02

Sous la présidence de SCHWALBACH Christian, Maire

Conseillers présents : ZIEHL Anita, DEMERLE Xavier, Céline BADEN-KIFFER, HUVER Joseph, SPECHT Christiane, KLEIN Christian, JUNG Edouard, JUNG Pascal, SCHEIDLER Jutta, KREUTZMANN Herbert.

Conseillers absents-excuses : Cécile HANNEMANN (pouvoir à Edouard JUNG), Chris STAB (pouvoir à Xavier DEMERLE), KNERR Roland, DEMERLE René.

Secrétaire de séance : Anita ZIEHL

.....

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2019 est validé à l'unanimité.

Le maire rajoute deux points à l'ordre du jour :

- Travaux forestiers
- Mise à jour de l'indice de rémunération des élus

N° de délibération **2019-03-01** Comptes de gestion et comptes administratifs 2018

Le Conseil municipal constate que le compte de gestion et le compte administratif 2018 sont égaux en tous points. Les comptes sont présentés en détail, et le premier Adjoint, Xavier DEMERLE, fait procéder au vote.

Le compte administratif de la commune est voté à l'unanimité des 10 votants, le Maire ne prenant pas part au vote.

N° de délibération **2019-03-02** Affectation du résultat

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice qui s'élève à 233 832,50 euros comme suit :

- Apurement du déficit antérieur : 0,00 €
- Affectation à l'excédent reporté : 172 253,88 €
- Affectation en couverture du besoin de financement de la section investissement (au 1068) : 61 578,62 €

N° de délibération **2019-03-03** Taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse modérée, de 1 % sur les taux d'imposition, après présentation de diverses simulations.

Les taux s'établiront comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,03 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,50 %

Les produits attendus sont :

- TH : 58 357,53 €
- TF : 42 612,00 €
- TF : 13 973,00 €

Soit un total de 114 942,53 €.

La délibération est approuvée par 11 POUR et 2 ABSTENTIONS.

N° de délibération : **2019-03-04** Subventions aux associations

Christian KLEIN, Adjoint au Maire, en charge des relations avec les associations, explique qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des associations locales afin de leur demander de motiver leur demande de subvention.

Suite à un débat, le Conseil Municipal valide l'attribution des subventions comme suit :

- Amicale des Pompiers : 350 euros unanimité
- Club Galesburas : 250 euros unanimité
- Football club : 350 euros unanimité
- Club omnisport : 0 euros unanimité
- Club d'épargne : 180 euros unanimité
- Vitagym : 280 euros 1 abstention – 12 POUR
- Cycloteam : 250 euros unanimité
- Chorale : 120 euros unanimité
- Club des arboriculteurs : 250 euros 1 abstention – 12 POUR
- Amicale des secrétaires de mairie : 50 euros unanimité
- Anciens combattants : 50 euros unanimité
- Team TDL : 140 euros 1 abstention – 12 POUR

Le Maire propose qu'une commission soit créée afin d'étudier le bilan d'activités des associations et de définir des critères d'attribution des subventions qui seront validés par le conseil.

N° de délibération **2019-03-05** Budget primitif 2019

Le Maire présente les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2019 qui s'établissent comme suit :

- Fonctionnement : 527 593,88 €, en dépenses et en recettes.
- Investissement : 278 470,27 €, équilibré en dépenses et recettes.
- Compte tenu du report des restes à réaliser reportés en dépenses de 63 094,37 € et de l'excédent reporté de 1 516 € et de l'affectation du résultat de 61 578,62 € en recettes.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

N° de délibération **2019-03-06 Indemnité de fonction des élus : modification au 1^{er} janvier 2019**

A compter du 1^{er} janvier 2019, le calcul des indemnités des élus a changé suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à partir du 1^{er} janvier 2019 les indemnités suivantes :

- Pour le Maire : 31% de l'indice terminal de la fonction publique
- Pour les Adjointes : 8,25 % de l'indice terminal de la fonction publique

N° de délibération **2019-03-07 Travaux forestiers**

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide les travaux suivants qui seront réalisés par l'ONF :

- Dépressage et nettoyage manuel localisé de régénération de hêtre : 3 723,43 euros HT
- Entretien des accotements et talus : 518,52 euros HT
- Entretien manuel de la végétation des talus : 214,16 euros HT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'ONF.

Vu le Maire,
Le

